

SOCIÉTÉ FRANCO-INDOCHINOISE DE PUBLICITÉ ET D'ÉDITION

Cette société semble avoir été constituée en vue de l'Exposition coloniale de Vincennes (1931) et avoir borné son activité à la fourniture d'imprimés pour l'Expo et à l'impression d'une plaquette pour le Souvenir indochinois.

Société franco-indochinoise de publicité et d'édition
(*Annonces de la Seine*, 5 février 1930)

Acte du 24 janvier 1930 :

.....

Article 2

La Société a pour objet :

L'exploitation du fonds de commerce d'affaires de publicité qui sera ci-après apporté par la Société à responsabilité limitée dite : Publicité A. V. M.

La mise en œuvre, l'exploitation de toutes affaires publicitaires, et en général la publicité sous toutes ses formes, par voie d'affiches, radiophonie, presse, cinématographe ou autrement.

La prise, l'acquisition et l'exploitation ou la vente de tous brevets et licences se rapportant à l'objet social.

La participation dans toutes affaires ou entreprises se rapportant à l'objet social par voie d'apport, de fusion, souscription, achat de titres, droits sociaux, constitution de Sociétés ou autrement et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires de la Société, le tout, tant en France qu'aux colonies, pays de protectorats ou de mandat et à l'étranger.

.....

TITRE II

Apports

Capital social. — Actions

Article 6

MM. Erny et Marcano, agissant au nom et comme seuls membres de la Société à responsabilité limitée dite : Publicité A. V. M., dont le siège est à Paris, rue de la Procession, n° 16, formée entre eux, pour une durée de vingt années à compter du 20 novembre 1928, aux termes d'un acte reçu par M^e Ploix, notaire à Paris, le 19 novembre 1928, ladite Société publiée conformément à la loi.

Font conjointement apport à la présente Société :

Du fonds de commerce d'affaires de publicité que la Société susdite exploite et fait valoir actuellement à Paris, rue de la Procession, n° 16, ledit fonds comprenant :

I

1° La clientèle y attachée ;

2° Et le bénéfice des relations de la Société apporteuse auprès de toutes personnes et Sociétés, en France et à l'étranger, déjà en relations avec elle.

II

M. Marcano agissant en son nom personnel fait apport à la présente Société :

Du bénéfice des contrats qui lui ont été consentis, savoir :

Par la Société anonyme dite : [Indochine Films et Cinémas](#), au capital de trois millions cinq cent mille francs, dont le siège est à Saïgon, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 1930.

Et par la Société anonyme dite : [Compagnie franco-indochinoise de radiophonie](#), au capital de cinq millions de francs, dont le siège est à Saïgon, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 1930.

Entrée en jouissance

La présente Société aura la propriété et la jouissance des biens ci-dessus apportés à compter du jour de sa constitution définitive.

.....

Attributions

En rémunération des études auxquelles ils se sont livrés sur les possibilités et les avantages de l'exploitation faisant l'objet de la présente Société, de la documentation et des connaissances qu'ils ont du marché d'Extrême-Orient qui ont permis à cette concession d'entrer dans la voie d'une exploitation rationnelle.

Il est attribué, savoir :

À M. Joseph Guyot de la Pommeraye, industriel, demeurant à Saïgon, boulevard Barbet, n° 83.

Et à M. René Haussmann, banquier, demeurant à Paris, rue de Sontay, n° 5.

Cinquante actions au total, soit pour chacun d'eux vingt-cinq actions entièrement libérées de la présente Société.

Conformément à la loi, les actions ci-dessus ne peuvent être détachées de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la Société.

.....

Premiers administrateurs

M. Jacques Breguet, industriel, 4, square du Roule, à Paris ;

M. Guyot de La Pommeraye¹, industriel, 93, boulevard Barbet, à Saïgon ;

M. René Haussmann², banquier, rue de Sontay, n° 5, à Paris ;

M. Raymond Erny, dessinateur, rue de la Procession, n° 16, à Paris ;

M. Vincent Marcano, administrateur de Société, 122, boulevard Murat, à Paris,

L'INDOCHINE FRANÇAISE À L'EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE ET DES PAYS D'OUTRE-MER

[Paris-Vincennes \(1931\)](#)

RAPPORT GÉNÉRAL

PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL OLIVIER,

[684]

Pour la fourniture des cartes, étiquettes, graphiques, destinés aux diverses expositions de l'instruction publique, du service de santé, des travaux publics, etc., on fit appel à la Société franco-indochinoise de publicité et d'édition.

Trois marchés, s'élevant à un total de 36.592 francs, ont été passés avec cette firme.

¹ Joseph Guyot de la Pommeraye : président d'[Indochine films et cinémas](#).

² René Haussmann (1889-1974) : petit-neveu du baron Haussmann, préfet de Paris. Carrière à la Banque de l'Indochine jusqu'au rang de directeur. Voir [encadré](#).

[741]
RÉCOMPENSES.

CLASSE 101B. — *Publicité commerciale.*
Société franco-indochinoise de publicité et d'édition Médaille d'argent.

Février 1932 : *Le souvenir indochinois : œuvre des tombes et du culte funéraire des Indochinois morts pour la France.*

BIBLIOGRAPHIE
(*Bulletin du Comité de l'Asie française*, décembre 1932, p. 402)

Le souvenir indochinois. (Paris, Société franco-indochinoise de publicité et d'édition, 1932), in-4 oblong de 12 pages de texte et 23 planches en photogravure, cartonné.

Le « Souvenir indochinois », c'est, on le sait, l'œuvre des tombes et du culte funéraire des Indochinois morts pour la France. Fondée à Paris en 1917, alors que tant d'indigènes de notre empire d'Extrême-Orient combattaient ou peinaient sur le sol de la métropole, cette œuvre a entrepris de consacrer à la mémoire des morts, dans les différents coins de France où ils ont rendu le dernier soupir, un monument digne d'eux et d'assurer par tout le pays le soin de leurs sépultures ; elle remplit en conscience et avec succès son double but, ceux qui, comme nous, ont visité tel ou tel champ de repos des Indochinois en France le savent de reste, et les belles planches qui accompagnent la notice dont nous rendons compte en témoignent éloquemment.

Société franco-indochinoise de publicité et d'édition
(*Annonces de la Seine*, 26 février 1934)

MM. les actionnaires de la SOCIÉTÉ FRANCO-INDOCHINOISE DE PUBLICITÉ ET D'ÉDITION sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le seize mars mil neuf cent trente-quatre, à dix-huit heures quarante-cinq, au siège social, rue de l'Arc-de-Triomphe, n° 11, à Paris (17^e arrondissement), à l'effet de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Changement de dénomination de la Société et modification aux statuts qui en découlent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ FRANCO-INDOCHINOISE DE PUBLICITÉ ET D'ÉDITION
11, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris
(*Annonces de la Seine*, 23 avril 1934)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 16 mars 1934, à 18 h. 15, en assemblée générale extraordinaire, et ont voté à l'unanimité des membres présents (huit cent vingt-cinq actions sur huit cent cinquante étant représentées), la résolution suivante :

En modification des statuts, la Société franco-indochinoise de publicité et d'édition sera dorénavant désignée sous le nom de :

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRESSION DE PUBLICITÉ ET D'ÉDITION*

Copie de cette résolution, enregistrée à Paris, a été déposée, le 20 avril 1934, au greffe du Tribunal de commerce de la Seine et, le 21 avril 1934, au greffe de la Justice de paix du dix-septième arrondissement de Paris.

L'administrateur délégué.
